Plein Air Concept®

**Z.A. Fondary**
**F-43250 Sainte-Florine**
**Tél. / Fax : 04 73 54 26 00**
**EURL au capital de 7622 euros**
**Code TVA FR 27 384 040 465**
**Code APE : 293 D**

## BON de COMMANDE

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

email :

N°Tva intracommunautaire :

| Désignation | Qté | Prix HT |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | **Total HT** | |
| | **Tva 20 %** | |
| | **Tot TTC** | |

**Merci de renvoyer ce bon de commande signé accompagné d'un chèque:**

**- du montant total TTC si la commande est inférieure à 2 000 €.**
**- de 30% du montant TTC pour commande supérieure à 2 000€**

**L'expédition n'aura lieu qu'après le virement du solde.**

**Si Plein Air Concept est chargé du transport, Le port sera défini selon commande et accepté par le client avant mise en fabrication.**

**Si le client prend en charge le transport, il aura 3 semaines pour procéder à l'enlèvement, au-delà des frais de location seront appliqués.**

## Condition générale de vente

**Facturation**

Nos prix sont ceux en vigueur au jour de la passation de la commande et s'entendent, sauf stipulation contraire, départ usine en sus et hors impôts et taxes.

**Livraison**

Nos marchandises sont réputées vendues départ des locaux de Plein Air Concept, elles voyagent aux risques et péril du destinataire, auquel il appartient d'exercer tous recours contre le transporteur notamment en cas d'avaries, de substitution ou de manque et de prendre toutes les dispositions dans les délais légaux.

**Vices apparents**

Dans un délai de huit jours à compter de la livraison, l'acquéreur ou le sous-acquéreur devra informer le vendeur de tout vice apparent de la chose vendue. Passé ce délai, nous n'accepterons plus aucune réclamation.

**Réserve de propriété**

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur qui accepte dès le jour de la livraison la responsabilité de la garde des marchandises vendues. En cas de revente des marchandises avant le paiement complet du prix, l'acheteur doit avertir immédiatement le vendeur en lui indiquant le nom et l'adresse du sous-acquéreur ainsi que le montant du prix de revente et les modalités de règlement. L'acheteur s'engage, dans ce cas, à informer son client de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises qu'il se propose d'acquérir et du droit que nous réservons de revendiquer entre ses mains soit la marchandise litigieuse, soit le prix, en vertu de l'article 122 de la loi du 25 janvier 1985.

**Lieu de paiement**

Toutes nos fournitures sont payables à SAINTE-FLORINE (Haute-Loire), nos traites ou acceptation de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause.

**Conditions de paiement**

Que ce soit des conditions particulières, contractées ou gracieusement consenties par Plein Air Concept, tout non respect des conditions de paiement entraîne :

- une application immédiate de la tarification de base sur toutes les marchandises restant en cours de paiement.
- Une exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

**Retard de paiement**

En application de l'article L441-6, tout retard de paiement donnera lieu à l'application égale à trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour couvrir les frais de recouvrement interne à l'EURL Plein Air Concept ; Les frais externes seront refacturés en sus avec justificatifs.

**Attribution de compétence**

Toutes contestations relatives à l'exécution du contrat de vente ou à l'interprétation des présentes clauses et conditions seront du ressort du tribunal de commerce du Puy en Velay (Haute-Loire) quels que soient les modes et lieux de transactions des livraisons et de paiement. Toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

**Attention les éléments Technigîte ® ne doivent pas êtres stockés mouillées**

Si les tôles galvanisées ne craignent pas les intempéries, par contre, elles ne doivent pas être stockées en paquets, soit sur des chantiers à découvert, soit dans les magasins où, surtout pendant la mauvaise saison, se produit une condensation de la vapeur d'eau atmosphérique entre les tôles.

Les conditions de bon stockage sont les suivantes :
- affecter à l'entrepôt des éléments galvanisés un local à l'abri des intempéries et des variations de température qui favorisent la condensation
- s'assurer que les tôles galvanisées n'ont pas été mouillées au cours du transport et qu'aucune infiltration d'eau ne s'est produite par capillarité à l'intérieur des piles.

Dans ce cas, les essuyer aussitôt avec des chiffons ou mieux avec de la sciure de bois.- mettre tous les éléments à l'abri des chocs, vols et déprédations de toutes sortes. Dans leur emploi courant , les tôles galvanisées résistent parfaitement aux intempéries , car l'eau ne séjourne pas et elles sèchent rapidement. Au contraire l'eau stagnante entre les feuilles fait, dans un délias très court , proliférer sur le revêtement de zinc, des tâches banches, puis grises et enfin noire, communément dénommées « rouille blanche ».

Le bois absorbe l'eau et gonfle agrandi et se retrouve déformé ; il doit être entreposé, avant montage, en un lieu protégé au sec. Il n'y a aucunement besoin de retailler les pièces s'il y a des problème de montage il convient de contacter l'EURL Plein Air Concept.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions de ventes ci-précédemment mentionnées

(nom et prénom) Mme ou M …….. Signature et cachet

Fonction dans la société:……..

Le ……à……..

**OBSERVATIONS**